



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Etablissements et vie
scolaire**

**Rectorat
Cabinet**

Lyon, le 09 décembre 2020

Affaire suivie par :
Léda Carret
Tél : 06 27 09 91 89
Mél : davlc@ac-lyon.fr

**La Déléguée Académique à la Vie Lycéenne et
Collégienne**

**92 rue de Marseille
69007 Lyon Cedex 07**

Objet : Compte-rendu du CAVL du mercredi 09 décembre 2020

Au regard des conditions sanitaires, la réunion s'est tenue de façon hybride: les élèves titulaires au CAVL étaient présents au rectorat et une partie des membres adultes étaient en visio-conférence.

*25 élus titulaires étaient présents, 2 étaient en visio-conférence.
15 membres adultes ont pris part à ce conseil.*

Olivier Dugrip, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités, a présidé le mercredi 09 décembre 2020 le premier Conseil Académique de la Vie Lycéenne de la mandature 2020-2022.

Cette première séance annuelle a été l'occasion de féliciter les représentants élèves pour leur élection et pour la richesse des débats lors de la campagne électorale. La représentativité du territoire de l'académie de Lyon a été réaffirmée aux élus. Le découpage du territoire en circonscription permet de représenter tous les lycéens de façon proportionnelle, en lycée d'enseignement général et technologique, en lycée professionnel et en établissement d'enseignement adapté.

Chaque représentant élève a pris la parole pour se présenter et partager les préoccupations qu'il souhaitait porter tout au long de son mandat. Les représentants lycéens ont fait part au recteur de leurs souhaits de voir se généraliser une prise en charge efficace de la problématique du harcèlement dans tous les établissements. Ils ont également mis en avant une priorité à l'action d'éducation au développement durable en accompagnant au mieux chaque établissement et en favorisant les projets des éco-délégués. Les thématiques du bien-être à l'école et de la lutte contre toutes formes de discrimination ont également été portées avec conviction.

**92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07
Tél : 04 72 80 64 92
Mél : davlc@ac-lyon.fr**



Les membres adultes du CAVL se sont également présentés aux représentants élèves tout en expliquant leurs missions respectives.

Quelques élus ont fait part de leurs inquiétudes face à la prise en compte de leur parole dans les instances. Les élus qui entament un second mandat ont ainsi pu faire part de leur expérience des deux dernières années riche en communication avec le Ministre de l'Éducation Nationale : réforme du BAC, réforme du lycée, réforme de la voie professionnelle, Parcoursup, confinement et prise en compte des notes. C'était l'occasion pour eux d'être dans l'exercice de leur fonction d'élus, en tant que porte-parole de l'ensemble des lycéens de l'académie.

Monsieur le Recteur a défini le rôle essentiel des Conseils de la Vie Lycéenne et du Conseil Académique de la Vie Lycéenne dans le contexte sanitaire actuel.

La séance s'est poursuivie avec l'élection des représentants élèves au Conseil National de la Vie Lycéenne et éco-délégués.

Les élus au CNVL sont :

Titulaire	Suppléant
Emma Bourbia	Léna Sortino-Bisaccia
Lenzo Di Placido	Dorian Chevalier

Les élus éco-délégués sont :

Titulaire	Suppléant
Anna Gicquel	Tess Docksey
Adam Fiorato	

Les élus se sont ensuite répartis dans les différentes commissions de travail et jury où ils porteront la parole des lycéens ;

- Commission des langues,
- Commission UNSS,
- Commission internat du XXIème siècle,
- Commission disciplinaire du Bac,
- Jury « Mediatiks »,
- Jury du concours « Non au harcèlement ».

Le CAVL est régi par un règlement intérieur qui a été porté à la connaissance des élus. Une attention particulière a été donnée à l'article 10 qui reprends la circulaire n°2014-092 sur la valorisation de l'engagement des élèves et la non « pénalisation » des absences liées au mandat d'élus :



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Etablissements et vie
scolaire**

« La participation des représentants des élèves dans les instances où ils siègent au niveau national, académique et de l'établissement, doit être encouragée et valorisée. Par conséquent, il est exclu que les absences aux cours, qui sont la conséquence de ces participations, soient reportées sur le bulletin scolaire et décomptées au même titre que les autres absences » (circulaire n° 2014-092 du 16-7-2014)

Un bilan chiffré des élections lycéennes dans l'académie a été donné : seulement 49,5% des lycéens ont voté pour leurs représentants au CVL de leur établissement. C'est supérieur à la moyenne nationale (37,1%) mais il faut que les élus prennent cet indicateur en compte pour aller recueillir l'opinion de ceux qui ne s'expriment pas.

La participation des CVL au élections académique est bonne : 72,6% (68,5% en France).

Pour finir la première réunion du CAVL, les premières formations de leur mandat d'élus sont évoquées :

- « Masterclass » sur la thématique de la laïcité et les valeurs de la République,
- « Masterclass » sur la communication et les réseaux sociaux.

Léda Carret